

/BA  
REPUBLIQUE DU BENIN  
-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 92-238 du 24 Août 1992

chargeant Monsieur ADJAHO Richard,  
Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité  
et de l'Administration Territoriale de  
l'intérim de Monsieur Mama ADAMOU-  
N'DIAYE, Ministre du Développement  
Rural pour compter du 22 Août 1992.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 91-176 du 29 Juillet 1991 portant composition du Gouvernement ;

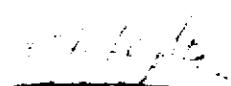
D E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du 22 Août 1992, Monsieur ADJAHO Richard, Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Administration Territoriale est chargé de l'intérim du Ministre du Développement Rural pendant l'absence de Monsieur Mama ADAMOU-N'DIAYE.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 24 Août 1992

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

  
Nicéphore SOGLO

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CS 2 MESGPR 4 SGG 4 MDR-MISAT 6 AUTRES  
MINISTERES 19 DEPARTEMENTS 6 DAN-BN-FASJEP-ENA-UNB 5 DPE-DLC-  
INSAE-IGE-DCCT-ONAC-GCONB-CSM 8 JORB 1.-